



Litige avec canal plus pour un trop perçu

Par **J2L**, le **30/03/2011** à **12:50**

Bonjour,

j'ai interrompu mon abonnement à la date d'anniversaire à CANAL +.

Pas de pb, le retrait automatique s'est arrêté mais 3 mois après il me réclame un trop perçu de 38 € pour un remboursement effectué il y a déjà plus d'un an (retour du décodeur pour passage à ADSL)

Ce n'est pas pour la somme mais pour le principe, on- t-il le droit de faire cette réclamation après la date de cessation du contract (décembre 2010) et existe-t-il un texte pour d'assurer

merci pour la réponse